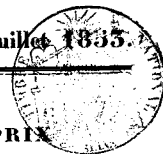


JUL 19/4



L'ABEILLE

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces..... 20 c. la ligne.
Réclames..... 25 c. —

Les insertions volontaires doivent être agréées par le Gérant.
Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

La Propriétaire-Gérante, AUC. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an..... 12 fr.
Six mois..... 7 fr.
Un numéro du journal..... 30 c.
Et par la poste deux francs en sus par semestre.

Nota. — L'Abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

Imprimerie de AUC. ALLIEN.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces, etc.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAU, 3, Chez AUG. ALLIEN, imprimeur.

L'Abonnement continue indéfiniment jusqu'à réception d'avis contraire.

Les lettres et paquets non affranchis sont refusés.

On s'abonne aussi à Paris, à l'Office-Correspondance, chez LAZOLIVET et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46; — et au Bureau de la Correspondance-Générale dirigée par M. HAVAT, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Revue locale.

ÉTAMPES. — Les recettes de la Caisse d'épargne se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 5,560 fr., versés par 28 déposants, dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 4,760 fr.

— Les assises de Seine-et-Oise ouvriront lundi prochain 1^{er} août. Elles seront présidées par M. Vanin, conseiller à la cour impériale de Paris.

Notre arrondissement nous fournira que trois jurés, qui sont : M. Marchon, Alexis-Aimable, mécanicien à Etampes; M. Coipel, Octave-Antoine, contrôleur des contributions à Etampes;

Et M. Jousset-Gatineau, Pierre-Frédéric-Joseph, marchand de bois à Angerville.

— Par décision ministérielle du 22 juin dernier, M. David a été nommé directeur privilégié du théâtre d'Etampes pour l'année théâtrale 1853-1854.

* * * Notre compatriote Robert (Louis-Valentin-Elias) a obtenu du jury de l'Exposition une mention honorable, pour son buste du général comte Pajol.

MÉRÉVILLE. — Le 17 de ce mois, M. Roger, juge de paix, a été victime du vol d'une montre en or et d'une cuiller en argent. Les soupçons se portèrent de suite sur sa domestique, qui, en effet, a presque avoué sa culpabilité.

M. le juge de paix, après son interrogatoire, a décerné un mandat pour conduire cette fille devant M. le Procureur impérial d'Etampes.

ANGERVILLE. — Le 21 courant, le sieur Gondron, marchand fruitier, âgé de soixante-sept ans, s'est suicidé en s'étranglant dans son grenier. M. le docteur Buisson, appelé pour visiter le cadavre, a déclaré que la mort de cet homme ne paraissait pas être le résultat d'un crime. En conséquence, M. le maire de la commune a ordonné l'inhumation du corps.

DOURDAN. — Le 18 de ce mois, un hangar appartenant à un grand forestier, a été la proie des flammes.

Cet incendie est attribué à l'imprudence; la perte est estimée à 430 fr.

SAINTE-CHERON. — Le 20 courant, les gendarmes de Dour-

dan, étant en tournée, furent requis par M. le maire de cette localité pour conduire à la maison d'arrêt de Rambouillet les nommées Louise Moutue, âgée de dix-huit ans, et Victorine de Neuchâtel, âgée de vingt-un ans; toutes deux arrêtées en flagrant délit de vol.

Nécrologie.

Nous avons à enregistrer, cette semaine, deux morts bien regrettables. M. Vaissier, ancien régent au Collège, et le docteur Vinache, viennent d'être enlevés presque subitement, et presque en même temps, à leurs familles, à leurs amis, à la ville tout entière qui appréciait les longs et honorables services du premier, à qui l'autre, jeune encore, avait voué le zèle le plus désintéressé, et que tous les deux honoraient par leurs vertus.

Il est difficile de rendre l'impression pénible qu'a causée parmi nos concitoyens la mort inattendue de ces deux hommes que la conformité de leurs qualités modestes, celle de leur destinée, et jusqu'à l'amitié qu'ils avaient l'un pour l'autre, confondent dans nos regrets. Nous ne croyons pouvoir mieux l'exprimer qu'en reproduisant les deux articles suivants qui nous sont adressés. L'un est dû au cœur, jeune encore mais reconnaissant d'un ancien élève de monsieur Vaissier; l'autre, relatif à M. Vinache, est d'un homme à qui sa sagesse et son talent depuis longtemps éprouvés donnent le droit de décerner l'estime publique.

« Nous avons à déplorer la perte d'un homme de bien que la plupart d'entre nous ont eu pour maître, de l'infatigable professeur qui, pendant trente-trois ans, s'armant de courage et d'amour, s'est consacré tout entier à ses élèves, de M. Vaissier enfin, que nous chérissions comme un père, et qui nous chérissait comme ses enfants.

Il y avait une année à peine que M. Vaissier avait quitté le Collège; il y avait une année à peine qu'il commençait, au sein de son heureuse famille, à goûter de doux loisirs achetés au prix de bien des fatigues, quand la mort est venue le frapper.

Ses obsèques ont eu lieu samedi dernier; rarement on avait vu une tristesse aussi universelle à des funérailles; et quand le corps du vertueux professeur fut descendu dans la tombe, quand le principal du Collège, M. Rimbault, eut commencé, d'une voix qui témoignait sa douleur, à rappeler sur la fosse béante les vertus de celui qui y reposait, la foule immense

des assistants, amis, anciens élèves, jeunes collégiens, tout le monde a versé des larmes, beaucoup même ont fait entendre des sanglots! Quel bel éloge qu'un pareil témoignage!

Aimable Bonneau.

« La ville d'Etampes vient de perdre, dans le jeune docteur Vinache, une de ses espérances les plus chères, et tout à la fois une de ces charités actives, modestes, persévérantes, qui sont l'honneur et l'exemple du Christianisme.

« Si tout ce qu'il y avait de douleur, de regrets, d'estime profonde dans tous les cœurs s'était fait expression collective, nous eussions entendu sur sa tombe la plus touchante et la plus instructive des oraisons funèbres.

« Toute la ville silencieuse, contristée, suivait son cercueil: les médecins, les ouvriers, les pauvres, les orphelins, *ren- daient là témoignage.* Oh! qu'il y a de puissance dans la vertu pour toucher le cœur de l'homme, et que la justice rendue aux morts remet l'humanité en bonne posture devant Dieu!

« Fils d'un père médecin comme lui, savant et chaleureux ami de l'humanité, M. Vinache tenait de son père et par le savoir et par le cœur. Dans sa trop courte carrière, il a fait assez de bien de ce côté de l'éternité pour obtenir sa récompense dans l'autre. Deux mots suffisent pour honorer sa tombe: Regrets! Exemple!»

Abel Dufresne.

Voici le discours que M. Rimbault, principal du Collège, a prononcé sur la tombe de M. Vaissier.

MESSEURS.

« S'il est des hommes que la renommée semble attendre au terme de leur carrière pour dérober leurs noms à la Mort, il en est d'autres qui savent se créer, au sein de l'amitié et de la reconnaissance, un refuge non moins assuré contre l'oubli du tombeau.

« Tel fut l'homme juste que nous regrettons tous en ce moment. Il n'a jamais rien demandé à la gloire; mais si le bruit que font les grands noms est quelquefois nécessaire pour étouffer bien des clameurs et bien des plaintes, quant à lui il n'a pas à craindre que ce silence pieux qui entoure sa tombe, laisse entendre contre lui ni reproches ni murmures.

« Qui fut jamais, en effet, plus estimé que lui? mais aussi, qui plus que lui mérita de l'être? Car, Messieurs, ce n'est ni le hasard d'une condition sociale, ni le caprice de l'opinion qui nous donnent l'estime publique. Interrogez la vie des

Feuilleton de L'Abaille

DU 30 JUILLET 1853.

L'ORGUE DE BARBARIE.

— Cet Antonio Perfetti n'est pas précisément un coquin: jusqu'au jour où il commit le crime qui va le mener sur les bancs de la cour d'assises, sa conduite avait été régulière... mais l'amour le perdit. Il s'éprit de votre Victorine qu'il ne trouva pas insensible, ainsi que vous en pouvez juger par la correspondance, et un mariage fut convenu. Se marier est assurément une chose fort morale; mais pour se mettre en ménage, il faut avoir quelque argent devant soi, et nos deux amoureux avaient probablement plus de passion que de capitaux. Comment se procurer la somme nécessaire à un établissement quelconque? Eh! parbleu, on enlève l'unique héritier de la famille de Perthuis, on le dissimule à tous les yeux pendant quelques mois, et un beau jour, sachant que les parents sacrifieraient toute leur fortune pour retrouver le cher objet de leur affection, on trouvera un moyen quelconque de restituer l'enfant et d'encaisser une belle récompense. Voilà l'apport matrimonial tout trouvé.

— Je suis obligé de convenir que cette argumentation ne manque pas de vraisemblance.

* Voir les numéros des 9, 16 et 23 juillet.

— Vraisemblance!... je suis certain que c'est la vérité vraie, aussi certain que si je l'avais lue dans le cœur des coupables. Tenez, nous finirons par savoir que le musicien n'a fait qu'obéir aux conseils de l'avidité Victorine... vous verrez.

— Je m'explique maintenant pourquoi cet Antonio a pris tant de soin de l'enfant.

— Dans le système de l'accusation, il n'avait pas de motifs pour user à son égard de mauvais traitements.

— Et cet oncle Thomas, de Grenoble? Le musicien vous en a-t-il dit quelque chose?

— Il m'a répété ce qu'il avait dit dans son premier interrogatoire. Ce sont là de ces versions inventées pour les besoins de la cause.

A la suite de cette conversation, M. de Perthuis quitta le Palais-de-Justice en emportant l'idée que le joueur d'orgue et la femme de chambre avaient été poussés à leur mauvaise action par la cupidité, et que le magistrat était doué d'une perspicacité remarquable, sans pareille.

La chambre des mises en accusation partagea l'opinion du susdit procureur, et les deux inculpés furent renvoyés devant la cour d'assises de la Seine.

Ce procès, dont l'acte d'accusation n'avait rien qui dût exciter vivement la curiosité publique, fit grand bruit dans le temps et occupera tous les journaux à cause de diverses péripéties assez dramatiques. D'abord, quand le petit Gaston fut amené dans le prétoire et qu'il vit introduire les accusés, il vint se jeter au cou d'Antonio Perfetti en l'appelant son bon ami et en disant qu'il ne voulait pas se séparer de lui; il fit aussi beaucoup de caresses à Victorine.

Cette scène disposa très-favorablement les assistants en fa-

veur des accusés, mais le ministère public ne s'en montra pas moins âpre à réclamer une condamnation sévère. Son réquisitoire, parsemé de figures de rhétorique et des phrases redondantes, impressionna les jurés et captiva leur admiration. Un avocat délégué d'office présenta la défense. Le fait de rapt était évident et il semblait tellement impossible de l'attribuer à un autre qu'au joueur d'orgue, que l'avocat se contenta de plaider la non-complicité, en invoquant l'indulgence envers Antonio Perfetti que venait protéger l'affection naïve du petit Gaston. — Réplique du ministère public. — Réplique de l'avocat.

Les jurés allaient se rendre dans la chambre des délibérations, quand l'apparition soudaine d'un nouveau personnage vint donner aux débats une toute autre tournure.

— Qui êtes-vous? que voulez-vous? êtes-vous assigné? demanda le président.

— Je me porte partie civile au procès, mon président, répondit le nouveau venu en faisant le salut militaire; j'ai fait cent cinquante lieues pour cela.

— Votre nom?

— Thomas, Jean.

— Votre profession?

— Ex-maréchal des logis chef du 7^e dragons, en ce moment ouvrier gantier à Grenoble.

— Qu'avez-vous à dire dans la cause qui nous occupe?

— J'ai à dire qu'on m'a volé l'enfant ici présent; mon neveu... ou soi-disant tel.

Le petit Gaston, à la vue de l'oncle Thomas, poussa un cri de peur et cacha sa figure dans le sein de sa mère.



« hommes privilégiés qui ont su la conquérir, vous y trouverez toujours ces trois mots qui résumant si bien celle de notre vertueux ami : *Droiture, Modération, Sacrifice.*

« Le Ciel avait sans doute sur lui des vues de miséricorde, puisqu'il n'a pas permis qu'une carrière si noblement remplie reçut ici bas sa récompense. Après trente-trois années d'un dévouement que la souffrance elle-même n'avait pu ralentir, M. Vaissier voyait s'ouvrir devant lui une existence nouvelle et pleine encore d'avenir : ses longs services lui avaient mérité la modeste retraite qui suffit au sage ; une femme courageuse avait, par son énergie, réparé de cruelles infortunes ; deux filles, modèles de piété et de tendresse, se disputaient à l'envi le bonheur de rappeler la sérénité sur son front assombri par les déceptions d'un zèle trop inquiet pour le bien : tout allait donc changer pour lui... Mais vivre ainsi, c'eût été jouir, et il était écrit là-haut que cette âme généreuse devait se présenter devant Dieu avec toute la plénitude de son désintéressement.

« Dogme précieux de l'immortalité de l'âme, de quelle amertume doivent être abeuvés, en de pareils moments, les infortunés qui te renient !

« Jeunes élèves, qui entourez pour la dernière fois cet homme si bon pour vous, ce maître à qui rien n'était plus doux que de vous consacrer jusqu'à ses loisirs, et qui, lorsqu'il est déjà la Mort pesait sur lui de son bras terrible, disait encore que sa plus grande souffrance était de ne pouvoir plus vous être utile, comprenez - vous maintenant ce que c'était pour lui que le dévouement ? Ce n'était rien moins qu'une parcelle détachée chaque jour de sa vie, pour vous donner, à vous, la vie intellectuelle ; comme cet emblème divin dont il est parlé dans la sainte Ecriture, il ne vous a nourris qu'aux dépens de sa propre substance. Ah ! si vous n'avez pas tous ces jours sa précieuse immolation de tous les instants, aujourd'hui qu'elle est si douloureusement consommée, puisse-t-elle faire naître en vous de salutaires réflexions ! Soyez, par respect pour votre ancien maître, soumis envers ceux qui le remplacent auprès de vous, et son âme, si ardente pour votre bien, s'en réjouira jusque dans le sein de Dieu.

« Et vous, anciens élèves de M. Vaissier, qui, comme moi, venez en ce moment lui payer la dette de la reconnaissance, vous ses collègues, et vous aussi ses amis, conservez toujours de lui un pieux souvenir ; que son nom demeure parmi nous « il le méritait ! » comme le symbole de l'amour du devoir, et, au moment où nous allons abandonner sa dépouille que cette terre avide nous réclame avec impatience, donnons une larme à sa mémoire ! oui, Messieurs, une larme mêlée à l'eau sainte dont nous allons rafraîchir sa dernière demeure ; c'est-à-dire, donnons-lui ce qu'il a le plus désiré pendant sa vie, ce que qu'il appelait encore dans les bras de la Mort : *les consolations de l'Amitié unies à celles de la Religion !* »

Chronique.

La fête vénitienne de la Rotonde et le divertissement par trop *beauceuron* de Saint-Martin ont eu lieu dimanche. Le programme de la fête du Nord, celui de la fête du Sud, n'ont point voulu démentir leurs aînés : ils ont été menteurs.

Le Sud a supprimé le grand morceau de bois savonné pour s'en tenir au *steepie-sacs*. Le Nord a mis de côté son aérotast de papier gris, on ne sait pas au juste pourquoi. Plusieurs versions ont été faites. Voici celle qui nous a paru la plus vraisemblable :

Le *matou-voyageur*. — un chat s'était proposé de monter le *montgolfer* en miniature, — le *matou* ayant ouï dire, dans

— Vous dites que cet enfant est votre neveu?... expliquez-vous. Voici le père et la mère, M. et M^{me} de Perthuis.

— Les père et mère ; j'ignore. Tout ce que je sais, c'est que mon ancien lieutenant, M. Alfred de Perthuis, aujourd'hui en retrait d'emploi, m'a amené un jour ce jeune bambin, m'a remis vingt-cinq louis et m'a dit comme ça : « Thomas, voilà un moutard qu'il faut que tu gardes chez toi... tu l'élèveras comme s'il était ton neveu, il portera ton nom de Thomas et je te revaudrai ce service là par des émoluments en conséquence. Surtout, *motus* sur la chose. Pour lors, depuis six ou sept mois, je donnais à mon neveu une éducation purement militaire... lorsqu'un saltimbanque qui passait par mon endroit me chippe le petit et me l'emporte je ne sais où. J'apprends par une espèce d'Italien que la chose se juge à Paris, et j'arrive pour me porter partie civile et demander de forts dommages et intérêts.

Antonio demanda à être entendu.

— Je n'ai que deux mots à ajouter à ce que vient de dire le témoin : voyant que la justice ne faisait aucun cas de ma déclaration relative à l'homme que le petit Gaston appelait l'oncle Thomas, j'ai chargé un de mes compatriotes de rechercher cet individu et de le décider à venir à Paris, certain que sa présence serait utile à la découverte de la vérité.

La déclaration de l'oncle Thomas fut pour M. de Perthuis un trait de lumière. Il avait un frère plus jeune que lui, un fort mauvais sujet qui s'était fait mettre en retrait d'emploi pour son inconduite au régiment et ses nombreuses dettes, et qui, convoitant l'héritage avait enlevé l'enfant qui lui barrait la succession future. M. de Perthuis ne voulut pas fournir à la cour ces explications peu honorables pour un officier qui le touchait de si près ; mais il prit en main la défense des accusés dont l'innocence, disait-il, ne pouvait faire doute pour personne, et il ne craignit pas de se reprocher hautement à lui-

la journée, par quelques savants, qu'à une hauteur de trois mille toises environ, la tête, par suite de la dilatation des fluides à une grande élévation, s'enflait subitement au point de ne pouvoir remettre son chapeau, a refusé le voyage ascensionnel.

La direction du Théâtre va mettre très-prochainement à l'étude le *Chevalier coquet*, c'est une attention de la part de M. David. — Dubarry et Rosalie-Léon ont quitté la troupe d'Etampes, l'un pour la province, l'autre pour la Porte-Saint-Martin. — Nous ne supposons pas que le *Chevalier coquet* soit pour quelque chose dans ces deux désertions.

La pelouse de Saint-Martin ressemblait, à sept heures du soir, à celle de Chantilly un jour de gala. — Les sacs sont apportés ; les jockeys procèdent gravement aux préliminaires indispensables de la course, — moins celui du pesage. — Les juges du camp se réunissent ; — les lutteurs s'ensachent. — Le signal est donné, la foule s'agite et se presse. Les *sachées* d'hommes sont rangées côte à côte. Ils vont partir ; ils partent. Ils sont partis.

Avez-vous jamais vu un *crapaud* qui, par mégarde ou maladresse, serait sorti d'une *marre* pour s'engager dans un chemin poudreux ? — Figurez-vous alors dix de ces disgracieux reptiles, sautant, bondissant, culbutant, et vous aurez l'idée aussi exacte que possible du divertissement offert au public le troisième dimanche de la fête de Saint-Martin.

Après quelques fusées-pétards jetées ça et là au nez des badauds, au Nord comme au Sud, et sans *artifice*, danser et danser se sont livrés tout entiers à ce travail forcé que l'on a l'impudeur de qualifier de danse. — O Terpsichore ! ô Vestris !

Le nom du *jockey-crapaud* qui, le premier, a touché le but, ne nous est pas parvenu, malgré nos recherches. — Mais nous avons pu savoir que le prix obtenu était un *pantalon de fait-gue*.

La partie capitale du programme de la fête du Nord, — l'embranchement général du jardin de la Rotonde, — a eu son mauvais côté. Qu'on se figure un soleil plus brillant que celui de midi, éclairant tout à coup plusieurs centaines de figures, prises en flagrant délit de naturel. — Quel tableau bigarré ! quelle macédoine de physiognomies gaies, tristes, riantes, calmes, hébétées et embêtées !...

Où était donc la Société philharmonique ?

Lundi, la corporation des portefaix célébrait, tambours et musique en tête, la fête de saint Christophe. — Le martyrologe ne donne point la biographie du patron des forts ; on croit qu'il mourut pour la foi, au III^e siècle.

On connaît l'organisation de la corporation des portefaix étampois. — Bien avant la création des caisses de retraite et des sociétés de secours mutuels, ces braves travailleurs possédaient une caisse d'économies mutuelles dans laquelle leurs confrères malades ou infirmes puisaient des soulagements et des consolations.

Le jour de la fête de leur bienheureux patron, les portefaix font, après la cérémonie religieuse, une dernière procession qu'ils appellent dans leur langage pittoresque *la tournée* :

même d'avoir été cause de l'injuste accusation qui avait plané sur eux. Il prit d'ailleurs l'engagement solennel d'offrir toutes les réparations qui seraient en son pouvoir.

Il va sans dire qu'Antonio et Victorine furent acquittés, au grand déplaisir du procureur du roi, qui vit mettre en défaut son incomparable sagacité.

M. de Perthuis donna une belle dot à Victorine qui devint la femme d'Antonio, lequel ouvrit dans la chaussée d'Antin un magasin de calorifères qui est en pleine prospérité. Il a hérité, d'ailleurs, de la fortune de son vieil oncle du Piémont, et se trouve dans une situation brillante. Il n'oublie pas pour cela qu'il a été un pauvre joueur d'orgue de Barbarie et se conduit de façon à conserver l'harmonie en ménage et à mériter un jour cet épithète : Il fut bon époux et père de nombreux enfants qui le regretteront éternellement.

Quant au petit Gaston, c'est à présent un beau jeune homme qui sortira l'année prochaine de l'école de Saint-Cyr avec le grade de sous-lieutenant.

EMILE CHEVAERT.

FIN.

SONNET.

Si j'étais comme vous, madame, jeune et belle,
Si j'avais comme vous l'azur de deux beaux yeux,
Je mettrais mon bonheur à faire des heureux,
Et le dirais tout haut à qui voudrait l'entendre.

Puis, si je rencontrais parfois sur mon chemin,
Un pauvre cœur cherchant une douce parole,
Je lui dirais le mot, qui guérit et console,
Et j'irais jusqu'à lui, pour lui tendre la main.

C'est lors de la *tournée* qu'on entend retentir l'air d'un chant spécial, écrit, il y a bien des années, par un *fort-poète*. — En voici quelques fragments :

C'est dans la vill' d'Étamp' qu'on y voit la gâté,
Le jour de saint Christoph', parmi les portefaix.

On ne songe qu'à boire et à bien s'amuser.
Sur l'air du tra, la, la, la, etc.

C'est surtout après vèpr', ah ! si vous les voyez,
Après la tournée faite ils vont chez l'*juré*,
Pour manger la salade et l'fromage *afiné* !
Sur l'air du tra, la, la, etc.

GUILLLET.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Instruction

Sur les meilleurs procédés à employer pour la conservation des blés qui viennent d'être coupés.

A l'approche de l'époque des moissons, et pour le cas où elles devraient être faites par un temps pluvieux, il a paru utile de rappeler aux cultivateurs les procédés les plus généralement usités pour assurer la conservation des grains nouvellement coupés, soit avant, soit après la mise en gerbes.

Il convient de signaler d'abord celui que M. Mathieu de Dombasle indique dans le *Calendrier du bon cultivateur*, page 230 :

« Dans les étés excessivement pluvieux qui se sont succédé de 1828 à 1831, je me suis très-bien trouvé de l'adoption d'une méthode usitée dans quelques cantons de la Normandie, et qui consiste à mettre le blé, après le fauchage, en meulons ou *moquettes*, et j'ai reconnu que, dans toutes les circonstances, le grain y acquiert une qualité supérieure à celle du blé qui a été traité autrement. J'ai continué, depuis cette époque, à faire mettre en meulons presque tous mes blés. Cette méthode convient également à l'orge, et je ne pense pas qu'il existe aucun moyen aussi assuré de sauver cette récolte de toute avarie dans les saisons pluvieuses. Ces meulons se font de la manière suivante :

« On place sur un endroit sec et élevé des champs une javelle que l'on replie sur elle-même vers le milieu de la longueur de la paille, en sorte que les épis ne posent pas à terre, mais viennent s'appuyer sur l'extrémité opposée de la javelle. Un homme, auquel cinq ou six femmes apportent successivement les javelles, construit le meulon en les plaçant circulairement autour de la javelle repliée, tous les épis dirigés au centre et reposant sur cette javelle, en sorte que le meulon a pour diamètre deux fois la longueur des tiges du froment (1). Sur le premier rang des javelles il en pose un second placé de même, et continue ainsi, en maintenant d'aplomb les parois circulaires du meulon, jusqu'à ce que celui-ci soit parvenu à la hauteur d'environ un mètre. Tous les épis étant réunis au centre, ce point se trouve plus élevé que le pourtour, circonstance fort essentielle, parce que tous les brins de paille ayant ainsi une pente vers le dehors du meulon, l'eau qui pourrait s'y insinuer tend toujours à s'écouler au-dehors. Lorsque le meulon est arrivé à cette hauteur, on continue à l'élever de même, mais en

(1) A Noville, on employait aussi pour la confection du meulon, suivant ce que rapporte M. Antoine, dans la *Maison rustique du XIX^e siècle*, la méthode suivante :

Après avoir aplani grossièrement le sol on le foulait aux pieds, on déposait triangulairement trois javelles disposées de manière que les épis ne touchent pas le sol. Sur cette première base on place circulairement un rang de javelles, les épis convergents vers le centre et se touchant en ce point. On continue à disposer pareillement plusieurs lits successifs, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à une hauteur de 1 mètre 33 centimètres environ. Alors les couches de grains se placent de manière que les épis se croisent au centre, ce qui ne tarde pas à élever ce point au-dessus de tous les autres. La paille prend une inclinaison de haut en bas comme un toit, disposition qui facilite l'écoulement des eaux pluviales.

Pour lui je voudrais être un ange tutélaire,
Une amie, une sœur. — Car nous sommes sur terre,
Les forts pour être bons, — les riches pour donner.

Et vous seriez aimée et vous seriez bônée,
Et Dieu vous recevrait dans sa grâce infinie,
Puisqu'il pardonne à ceux qui savent pardonner.

c. g.

Règlement de police de la commune de B...

1. Il est défendu d'extraire de la pierre, du sable, des carrières de la commune sans avoir prévenu les autorités, surtout le maire ; les étrangers n'y seront point admis.

2. Les cabareteurs qui donneront à boire le dimanche, sont prévenus qu'on leur dressera procès-verbal, pendant les offices, surtout de la messe, qu'il est défendu d'aller.

3. Il est défendu de conduire le détail au communal joignant la fin des avoines, ni avec des brebis, chèvres ou autres, malgré qu'ils seront conduits par des personnes raisonnables, qui ne doivent pas être pâturées.

4. Dimanche, à l'issue des vêpres, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des boues du village, en présence du maire qu'on devra râcler proprement, assisté de deux membres du conseil, provenant des égouts du village.

Les articles susdits regardent les habitants de tous les sexes qui devront être exécutés.

Les habitants sont prévenus que lundi prochain on échenillera deux personnes par maison, le curé excepté.

Fait à la mairie de B..... le... 1853.

Le maire, X....

(*Abaille Cauchoise.*)

croissant toujours un peu plus les épis au centre, ce qui diminue graduellement le diamètre du meulon. Lorsque celui-ci est arrivé à la hauteur de 1 mètre 65 centimètres, environ, le centre se trouve fortement bombé et en forme de cône; on le couvre alors d'une gerbe liée près de son extrémité inférieure, en la renversant sur le sommet du cône, et l'on arrange avec soin les épis tout autour, afin que toute la surface du cône soit également couverte. Lorsque les grains ne contiennent pas beaucoup d'herbes vertes, et qu'ils ne sont pas mouillés au moment où on les faucille, on peut les mettre en meulons immédiatement après qu'ils ont été coupés, quoique la coupe ait été faite avant une complète maturité, comme je l'ai dit tout à l'heure. Dans le cas contraire, il faut attendre qu'ils soient passablement ressuyés ou que l'herbe soit du moins amortie; mais on peut toujours mettre le grain en meulons beaucoup avant l'instant où il serait possible de le serrer dans les granges, ou même de le lier en gerbes. Une fois qu'il est en meulons, il ne faut y rester huit ou quinze jours, ou même davantage, jusqu'à ce que le temps et les autres travaux permettent de s'occuper de le rentrer; il n'y souffre aucune intempérie, la maturité du grain s'achève très-bien, et celui-ci prend une très-belle qualité.

M. Crepet, propriétaire du département de la Seine-Inférieure, a rappelé dernièrement un procédé constamment employé depuis 1816, par la plupart des cultivateurs de ce département et celui de l'Eure, dans le même but, et qu'il décrit ainsi :

« Aussitôt que le blé est coupé, prendre en plusieurs brassées une quantité de tiges équivalentes à trois ou quatre gerbes, les mettre debout, en former un faisceau qu'on aura soin de lier à 20 ou 25 centimètres au-dessous de l'épi, à l'aide de quelques brins de paille; ouvrir ensuite ce faisceau par le bas de manière à lui donner du pied et à faciliter à l'intérieur la circulation de l'air; enfin, le couvrir d'un chapeau formé d'une brassée de tiges liées par le bas, qu'on appliquera sur le faisceau après l'avoir ouvert, l'épi renversé vers la terre.

« A l'aide de ce procédé, qui a de l'analogie avec ce qui se pratique pour le chanvre, la pluie glissera le long des tiges sans pénétrer dans le faisceau, et alors même qu'elle se prolongerait, il suffira qu'elle soit suivie d'un beau temps pour qu'il soit possible de lier le blé et de le transporter dans les granges.

« Ce moyen, ajoute M. Crepet, ne nécessite pas beaucoup plus de main-d'œuvre que le javelage, dans le cas même où un temps favorable aurait permis de s'en dispenser, et il peut en coûter moins si un temps contraire mettait les cultivateurs dans l'obligation de tourner et retourner les javelles: il a, d'ailleurs, l'avantage d'atteindre certainement le but, même en dépit d'une pluie de plusieurs semaines, tandis que les javelles, quoique tournées et retournées, après huit jours seulement d'un temps humide, n'offrent plus que du grain et de la paille avariés; enfin il a été reconnu que le blé ainsi disposé profite encore après avoir été coupé, et dans une proportion plus remarquable que celui resté en javelles. Dans les deux départements cités plus haut, on s'est si bien trouvé de ce nouvel usage qu'on l'a étendu à la récolte des seigles et des avoines même, et qu'on le pratique alors que l'état de l'atmosphère inspire le plus de sécurité (1).

Enfin M. de Domblase, dans son *Calendrier du bon cultivateur*, indique encore, mais pour les céréales après leur mise en gerbes, un autre moyen de conservation qui lui paraît offrir des avantages.

« Lorsqu'on ne peut, dit-il, charrier immédiatement les gerbes liées, le moyen le plus efficace de les préserver du mauvais temps consiste à les disposer en croix, que l'on construit de la manière suivante. On place sur une partie élevée du billon deux gerbes opposées l'une à l'autre et disposées en ligne droite, de manière que les épis de l'une des deux couvrent ceux de l'autre. On place ensuite deux autres gerbes disposées de même, mais formant un angle droit ou une croix sur le milieu des premières: ces quatre gerbes ont ainsi leurs épis réunis au centre de la croix. On place ensuite deux autres gerbes couchées verticalement au-dessus des deux premières, puis deux autres au-dessus des deux gerbes qui forment l'autre branche de la croix. On ajoute un troisième rang de quatre gerbes disposées de même, de manière que la croix se compose de douze gerbes superposées, trois par trois, les unes aux autres, et dont tous les épis sont réunis au centre, qui se trouve un peu plus élevé, de manière que les quatre gerbes du rang supérieur ont une légère inclinaison du centre vers le dehors. On surmonte le tout d'une treizième gerbe que l'on renverse sur le centre de la croix, les épis tournés vers le bas et arrangés symétriquement des quatre côtés. Si ces croix sont construites avec soin, les gerbes peuvent y supporter des pluies même assez prolongées, sans éprouver aucun dommage.

(1) Cette méthode, qui est aussi fort usitée dans l'Artois, avait déjà été signalée à la Société centrale d'agriculture en 1845, par M. Mary, ingénieur en chef, professeur à l'École centrale des arts et manufactures, et décrite dans le Bulletin de ses séances, tome V, n. 2, page 243. Elle est rapportée également et citée avec éloges par M. le comte de Gasparin, dans son Cours d'agriculture, tome III, page 585.

Nouvelles et Faits divers.

— Les journaux de Lyon parlent d'un *train de dévotion* qui s'organise pour Jérusalem. Des pèlerins partant de tous les points de la France seraient transportés en Palestine par le paquebot des Messageries nationales à Marseille.

D'après les calculs de l'entreprise, on arriverait à Jaffa vers le 4 septembre; au retour, le départ de Palestine aurait lieu de Caiffa (cap du Carmel) le 9 octobre, pour être rendu à Mar-

seille, par voie d'Alexandrie, le 26 du même mois. La durée du voyage serait ainsi de soixante-cinq jours environ, y compris celui du départ et celui de l'arrivée. Le taux de la souscription individuelle serait, dit-on, de 4,000 fr.

— On lit dans *le Lorientais*: Notre port vient d'être témoin des expériences faites par le premier navire mu par la vapeur de chloroforme. Vendredi dernier, au moment où les autorités maritimes, civiles et militaires reconduisaient M. le ministre de la marine, on a pu voir l'avisé à vapeur de 120 chevaux, *le Galilée*, sillonner la rade de Lorient, et donner au ministre le plus beau spectacle auquel il pût désirer assister, à savoir, le succès complet d'une invention dont l'influence est appelée à donner à la marine à vapeur une extension incalculable.

Après avoir fait, sous les yeux du ministre, plusieurs évolutions dans la rade, *le Galilée* a pris le large, et, malgré la grosse mer et le vent, il s'est éloigné à environ trois lieues, ne filant pas moins de neuf nœuds. Arrivé à cette distance, *le Galilée* a attendu, sous vapeur, l'arrivée du *Roland*.

— On dit que, grâce à l'emploi d'un nouveau procédé, un habile constructeur de Metz est parvenu à comprimer l'air à un prix tel, que son emploi, comme force motrice, deviendrait moitié plus économique que celui de la vapeur. On ajoute que deux grandes voitures sont en ce moment en construction, et que bientôt on assistera au curieux spectacle d'omnibus circulant dans les rues sans chevaux, sans bruit, sans feu et sans fumée.

— On écrit de Saint-Amand :

Mardi dernier, vers midi, la femme Bontemps, de Drevant, tomba la tête en avant, on ne saurait trop expliquer comment, dans un puits où elle venait tirer de l'eau. Il serait assez difficile de dire ce qui se passa au fond de ce puits dont la profondeur est de 25 à 30 mètres et dont l'eau s'élève à 3 mètres environ. Ce qu'il y a de certain, c'est que malgré la secousse qu'elle dut ressentir d'une telle chute, elle parvint à se cramponner à quelques pierres et appela à son secours. Ses cris furent entendus et une grande partie de la population de Drevant accourut. M. le curé de la commune ne fut pas un des derniers arrivés.

N'ayant trouvé personne qui fût disposé à aller au secours de cette malheureuse qui, pendant ce temps là, se soutenait à un crochet attaché à une corde qui lui avait été tendue, il se préparait lui-même à descendre, quand l'idée lui vint d'un autre moyen de sauvetage. Il attacha un seau à la corde du puits, le fit ensuite descendre et recommanda à la femme Bontemps de monter dedans et de se tenir fortement à la corde. Après s'être assuré autant qu'il était facile de le faire, qu'il en était ainsi, il tira seules, à bout de bras et non sans de grands efforts, la pauvre femme dont toutes les forces étaient tellement épuisées, qu'aussitôt hors du puits elle tomba sans connaissance.

M. le curé lui-même, harassé de fatigue, les mains endolories, ne put continuer jusqu'au bout la noble tâche qu'il avait entreprise, et dut laisser à d'autres le soin de conduire cette femme à son domicile.

— Quand le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marque 30 degrés au-dessus de zéro et qu'on est ouvrier maçon, on est quelque peu autorisé à quitter sa blouse pour travailler, voire même à aller déjeuner en bras de chemise: c'est ce qu'avaient fait les ouvriers maçons travaillant dans un chantier de la rue d'Amsterdam; plusieurs même avaient quitté leurs souliers. A leur rentrée au chantier, blouses, souliers, casquettes, mouchoirs (car il y avait quelques mouchoirs), tout avait disparu.

Grand émoi parmi tous ces braves compagnons. Qui a pu faire le coup? On vole bien une blouse, on n'en vole pas vingt-six. Tout-à-coup un objet étrange est signalé, c'était une masse ayant un peu l'aspect d'un ballon creusé par en bas et qui semblait chercher à sortir du chantier. On court après l'objet, qui ne s'enlève pas le moins du monde dans les airs: c'était un homme gros comme un ballon, mais ce n'était pas un ballon.

On eut bientôt l'explication de cet apparent embonpoint. Bindeler (c'est le nom du gros personnage) avait revêtu les vingt-six blouses, toutes superposées l'une sur l'autre, et là-dessous il avait caché les souliers, les casquettes et les mouchoirs; il avait treize cravates au cou.

Conduit chez le commissaire de police, il eut à quitter toutes ses blouses et ses cravates, et à restituer les mouchoirs et les souliers à leurs propriétaires. Ce compte réglé, il lui en restait un autre à régler avec la justice; c'est pour arriver à cette fin qu'il a comparu devant la police correctionnelle.

Un des ouvriers volés raconte les faits exposés ci-dessus: « C'est moi, dit-il, qui ai pincé ce filou-là; il a cherché à s'évaporer, mais nous avons la poigne bonne, nous l'avons inséré au poste; nous l'avons mené chez le commissaire, nous avons même ben ri de le voir quitter toutes ses diables de blouses une par une, ça a duré un quart d'heure; c'est le cas de dire; il s'est un peu blousé le jour qu'il a fait ce petit coup-là. Figurez-vous que la mienne était tout-à-fait dessous; il avait un polisson de cou, on aurait dit qu'il avait un goître, mais c'était ses treize cravates qui lui faisaient un cou comme ça.

Le prévenu dit, pour raison, qu'il était malade et qu'il a pris tous les objets dont on lui impute la soustraction pour se faire soigner.

Bindeler, qui a déjà été arrêté pour politique aux affaires de décembre, a été condamné à quatre mois de prison.

— Nous trouvons dans le *Sidèle* les détails qui suivent sur une voiture dont on peut facilement apprécier l'importance, et qui est due à M. Alexandre Leroy, de Nesle (Somme):

Hier, on a pu voir une locomotive remorquant deux voitures dans les rues percées de la plaine de Miroménil, gravis-

sant avec aisance les pentes rapides de la rue de la Bienfaisance, tournant facilement les courbes les plus prononcées, et marchant en avant ou en arrière, au gré de son conducteur, comme les locomotives ordinaires.

La locomotive de M. Leroy a la force de dix chevaux. Elle est montée sur quatre roues ordinaires à larges jantes, et son mécanisme, des plus simples, laisse bien derrière lui la complication des lourdes machines de nos chemins de fer. Ici, point de bielles, point de ces rouages nombreux que les secousses de la route finissent toujours par détraquer. Pour tourner à droite et à gauche, une chaîne, établie d'après un système particulier, fait suivre à la machine le mouvement désiré. Enfin, si l'on veut donner à la locomotive une allure plus rapide, un moyen mécanique permet, sans pour cela être obligé de forcer la vapeur, de donner à la marche une vitesse de 20 à 25 kilomètres à l'heure.

Sans doute, ce n'est encore ici qu'un essai; sans doute, comme toutes les inventions nouvelles, celle-ci est susceptible d'amélioration, de perfectionnement; ce que nous voulons seulement constater, c'est son succès, un succès certain. Par sa simplicité, cette machine est peu dispendieuse: son poids médiocre ne dépasse pas celui d'une voiture chargée du roulage ordinaire; avec elle, on n'aurait point à craindre la détérioration des routes, comme aurait pu le faire la lourde machine de Diez, que l'on vit fonctionner il y a une quinzaine d'années et qui ne pesait pas moins de 14,000 kilogrammes.

La locomotive de M. A. Leroy fonctionne parfaitement sur le pavé. Nous avons voulu la voir sur le macadam, et, alors, elle avait une marche plus facile, plus rapide encore, et cependant sa vapeur n'était montée qu'à quatre atmosphères, quoiqu'elle pût aller jusqu'à huit.

— Le sieur Raymond Sagnal, des environs de Valence (Drôme), a trouvé le moyen de tirer le lait des vaches sans avoir besoin de l'extraire par le moyen ordinaire, si pénible et si long lorsqu'une vacherie est un peu considérable. C'est par l'application des sondes aux pis de la vache qu'il parvient à ce résultat; une fois l'appareil placé, le lait coule sans y mettre de nouveau la main; tout se borne à tenir au-dessous un vase pour le recevoir.

On ne peut encore apprécier la valeur de ce procédé qui n'est pas toutefois sans inconvénients: il paraît que l'animal n'étant pas accoutumé à ce genre d'opération ne laisse pas couler tout son lait, et qu'après un certain temps il refuse de donner le surplus qu'on est obligé d'extraire à la manière ordinaire.

Les sondes dont s'est servi ce jeune homme n'offraient peut-être pas non plus toutes les qualités désirables: ce n'étaient que des morceaux de paille crouse d'environ 4 à 5 centimètres de long et qu'il fait glisser doucement dans l'intérieur des pis de la vache.

Mais on pourrait peut-être avec un instrument perfectionné, et en soumettant souvent un animal à cette épreuve pour l'y habituer, arriver à d'heureux résultats.

— C'est cette année qu'à lieu l'exposition des saintes et insignes reliques que la ville d'Aix-la-Chapelle a le bonheur de posséder. Ces reliques sont très-nombreuses. Leur authenticité n'offre pas de doute, et les actes qui la constatent remontent jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise.

Les principales de ces reliques sont la tunique de la Sainte-Vierge, le linge sur lequel saint Jean-Baptiste fut décapité ou dans lequel son corps fut emporté après la décollation, les langes qui enveloppèrent les membres sacrés de Notre-Seigneur dans la grotte de Bethléem, et enfin le linge dont Jésus-Christ fut ceint sur la croix. Ces quatre précieux objets forment ce que l'on appelle les quatre grandes reliques d'Aix-la-Chapelle, que l'on montre tous les sept ans, du 10 au 24 juillet.

Pendant la sainte quinzaine pour laquelle le Souverain-Pontife a ouvert généreusement les trésors de l'Eglise, les reliques seront exposées à la vénération des fidèles le matin en plein air, au haut de la galerie de la tour, et l'après-midi dans la collégiale.

On exposera encore à la vénération, dans des châsses précieuses, la ceinture en cuir de Notre-Seigneur (*cingulum*), dont les deux extrémités sont scellées du sceau de Constantin-le-Grand; la ceinture de la Vierge, rose aux deux extrémités; un morceau de la corde avec laquelle Notre-Seigneur fut attaché à la colonne d'ignominie. Un ostensorio contient l'éponge de la Passion et d'autres reliques moins importantes, un autre le bras du saint vieillard Siméon, un autre l'avant-bras du grand empereur Charlemagne, dont les autres ossements sont renfermés dans une cassette précieuse. L'intérêt artistique des reliquaires, châsses, ornements, est en harmonie avec l'importance religieuse et historique des saints objets qu'ils renferment. (Union.)

— La souscription des actions du chemin de fer de BRAINE-LE-COMTE à GRAMMONT est ouverte chez MM. A. Poittevin et C^e, banquiers, 16, rue Drouot, à Paris.

M^e GIRAULT, avoué à Etampes, rue Saint-Jacques, n^o 17, demande de suite un **Principal Clerc**.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 22 juillet. — MULARD, Georges-Frédéric. — 28. DUVILLIERS, Berthilde-Louise.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre: 1^o Jacques-Germain-Désiré PERROT, 22 ans, culti-

vateur; et Marie-Claire MEUNIER, 23 ans, sans profession, domiciliée à Etampes.

2° Pierre SOUBIRAN, 32 ans, charpentier à Moulins (Allier); et Alexandrine-Justine THIBAUT, 20 ans, sans profession, domiciliée à Etampes.

3° Julien-Gabriel BERTRAND, 24 ans, menuisier à Ingranne, canton de Neuville-aux-Bois (Loiret); et Lucile-Augustine MORIZE, 48 ans, couturière à Etampes.

4° Charles-Ernest BOURDEL, 24 ans, marchand boucher à Paris, quai des Ormes, 2; et Alexandrine-Clarisse LELIÈVRE, 24 ans, domiciliée à Etampes.

DÉCÈS.

Du 25 juillet. — BOURIGNON, Augustin, 56 ans, marchand de pain d'épice. — 25. VINACNE, Alexandre, 35 ans, docteur en médecine de la faculté de Paris, chirurgien adjoint à l'hôpital d'Etampes. — 27. THOMAS, Eugène, 4 an. — 27. DELAFOY, Pierre-Désiré, 34 ans, marchand de grains. — 29. FONTAINE, Antoine, 82 ans, ancien perquerruier.

Le Propriétaire-Gérant, Av. ALLIEN.

AVIS.

M. THÉODORE PAU, chirurgien-dentiste de Paris, 54, rue de Coumartin, Chaussée-d'Antin, nous prie d'annoncer que, sur l'avis et sous les auspices de MM. les docteurs de notre ville, il viendra offrir ses services aux habitants, régulièrement une fois par mois; il recevra de 14 heures à 5 heures, pour les soins et les opérations de la bouche, et pour les dents et dentiers artificiels.

M. THÉODORE PAU arrivera en notre ville le 1^{er} août. — Hôtel de France. (3-3)

ANNONCES.

Tribunal civil et de commerce d'Etampes.

FAILLITE BOUREAU.

Le tribunal de première instance d'Etampes, jugeant commercialement, a, par jugement du dix-neuf juillet mil huit cent cinquante-trois, déclaré en état de faillite le sieur Paul Boureau, marchand épiciier à Etampes;

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au dix-neuf juillet mil huit cent cinquante-trois;

Ont été nommés : juge-commissaire, monsieur Duchatel, juge suppléant; et syndic provisoire, monsieur Decolange, avoué à Etampes, y demeurant, rue Saint-Antoine.

Le greffier en chef du Tribunal,
P. MARLET.

Tribunal civil et de commerce d'Etampes.

FAILLITE BOUREAU.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Paul Boureau, marchand épiciier, demeurant à Etampes (Seine-et-Oise), sont invités à se trouver au Palais de Justice de cette ville, le samedi six août prochain, à onze heures du matin, à l'effet de donner leurs avis, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier en chef du Tribunal,
P. MARLET.

Etude de M^e DECOLANGE, avoué à Etampes,
rue Saint-Antoine, n^o 17.

DEMANDE

EN

SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit du ministère de Dalby, huissier à Milly, en date du vingt-sept juillet mil huit cent cinquante-trois, enregistré,

IL APPERT,

Que la dame Richard, née Elisabeth-Eugénie Goubé, a formé une demande en séparation de biens contre le sieur Louis Richard, son mari, ex-marchand de rouenneries, avec lequel elle demeure à Moigny, et que ladite dame a constitué pour avoué M^e Étienne-Auguste Decolange, exerçant près le Tribunal d'Etampes, qui occupera pour elle sur sa demande.

Pour annonce :

Signé, DECOLANGE.

Étude de M^e ÉMILE LAURENS, avoué à Paris,
rue de Hanovre, 4.

HOTEL SITUÉ A VERSAILLES

(SEINE-ET-OISE). RUE BERTHIER, 13.

VENTE En l'audience des criées du Tribunal de la Seine, le mercredi dix-sept août mil huit cent cinquante-trois, deux heures de relevée,

D'UN GRAND ET BEL HOTEL,

avec cour, jardin à l'anglaise et autres dépendances, sis à Versailles, rue Berthier, n^o 13, à proximité du boulevard du Roi, de celui de la Reine, du Parc par la grille du Dragon et de l'embarcadere du chemin de fer (rive droite). Cet Hôtel est orné de glaces, dont l'acquéreur pourra traiter à l'amiable avec les vendeurs.

Mise à prix. 50,000 fr.

S'adresser à M^e Émile LAURENS, avoué rue de Hanovre, 4.

Etude de M^e BESLAY, Notaire à Etampes.

A Vendre

PAR ADJUDICATION,

Le Dimanche 21 Août 1853, à midi.

LA GRANDE

AUBERGE SAINT-JACQUES,

Sise à Etampes, vis-à-vis les promenades du Port,

ET LES

BATIMENTS ET TERRAINS

Dépendant de l'ancienne FERME DE CHARPEAU,

Sis faubourg Saint-Martin.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M. HAMOUY aîné, rue Saint-Antoine;

A M^e BESLAY, notaire, dépositaire des titres et plans. (2-1)

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser. (Affranchir.)

A Louer de suite à Etampes,

JOLIE

MAISON BOURGEOISE

Forme PAVILLON,

Avec Cour, Ecurie, Remise, Puits, Pompe, Jardin anglais, Parterre; Sortie sur le boulevard Henri IV.

S'adresser à M^{me} TROUVÉ, propriétaire, rue Saint-Jacques, n^o 76. (2-1)

BENZINE-COLLAS pour détacher les étoffes et nettoyer les gants de peau. Le flacon, 4 fr. 25 c. Se trouve à Etampes, chez M. DEPLIÈRE, 43, place de l'Hôtel-de-Ville. (8-7)

En vente chez BRIÈRE, libraire à Etampes,

LE LIVRE D'OR,

NOUVEL ABÉCÉDAIRE,

Ou Lectures graduées en Images.

Un petit volume in-48 cartonné et illustré.

Prix : 80 centimes.

CHEMIN DE FER DE BRAINE-LE-COMTE A GRAMMONT,

Avec embranchement sur TUBISE, passant par ENGHEN (43 kilomètres.)

CONCÉDÉ PAR LE GOUVERNEMENT BELGE POUR 90 ANNÉES, LE 20 JUIN 1850.

Capital : 5,500,000 fr. divisé en 11,000 actions au porteur de 500 fr. chacune.

LES ACTIONS DONNENT DROIT A UN INTÉRÊT ANNUEL DE 5 0/0 ET AU PARTAGE DES DIVIDENDES.

ON SOUSCRIT A PARIS, CHEZ MM. A. POITTEVIN ET C^o, BANQUIERS, 16, RUE BROUOT.

Premier Versement : 100 fr. par Action. — Les Certificats d'Actions sont au Porteur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. COPPENS (François), ingénieur en chef de l'Etat, administrateur des Hauts-Fourneaux de Monceaux, et inspecteur général des constructions des chemins de fer belges, président.
ZAMAN (Joseph-Emile), directeur général des carrières de Quéant;

MM. MULLER (Joseph), notaire royal, à Bruxelles;
Comte MANCÉL DE VALDOUËR, ancien directeur général de la Sécurité Commerciale;
A. POITTEVIN, banquier à Paris;
Th. COULOMBIER, ancien receveur des finances, à Paris.

BANQUIERS DE LA SOCIÉTÉ :

A BRUXELLES, Banque nationale de Belgique. — A PARIS, A. POITTEVIN ET C^o, 16, rue Drouot.

Le chemin de fer de Braine-le-Comte à Grammont forme la ligne directe de Charleroy à Gand, et relie la ligne de Paris à Bruxelles à celle d'Ath à l'Escaut. Placé tout près des grands centres houilliers et métallurgiques, son trafic sera considérable. Les travaux sont entrepris à forfait moyennant 127,900 fr. seulement par kilomètre, acquisition de terrains et matériel compris, et à ce prix, les produits nets établis par l'ingénieur ne seront pas moindres de 42 à 45 0/0 du capital par an. — Les concessionnaires ont souscrit pour 2 millions de francs d'actions.

Bulletin commercial — PRIX COURANT DES GRAINS ET DES BESTIAUX.

| MARCHÉ D'ETAMPES. | | | | MARCHÉ D'ANGERVILLE. | | | | MARCHÉ DE CHARTRES. | | | | BESTIAUX. | | | | | | | | | |
|-----------------------------|-------|-----------------------------|-------|----------------------|-------|-----------------------|-------|---------------------|-----------------------|-----------------------|------|----------------------|------|-----------|-------|-------------------|------|------|----------------------|------|--|
| MARCHÉ D'ETAMPES. | | PRIX de l'hectolitre | | MARCHÉ D'ANGERVILLE. | | PRIX de l'hectolitre. | | MARCHÉ DE CHARTRES. | | PRIX de l'hectolitre. | | BESTIAUX. | | | | | | | | | |
| 23 juillet 1853. | | | | | | | | | | | | Marché de Poissy. | | | | Marché de Sceaux. | | | | | |
| 23 juillet 1853. | | | | | | | | | | | | 21 juillet 1853. | | | | 25 juillet 1853. | | | | | |
| Froment, 1 ^{re} q. | 26 65 | Froment, 1 ^{re} q. | 26 00 | Blé élite..... | 25 00 | Bœufs... | 2416 | 1800 | 1 ^{re} qual. | 1 22 | 1 08 | 2 ^e qual. | 98 | Bœufs... | 4028 | 907 | 1 22 | 1 08 | 2 ^e qual. | 98 | |
| Froment, 2 ^e q. | 24 00 | Froment, 2 ^e q. | 22 67 | Blé marchand.. | 24 00 | Vaches... | 349 | 320 | 1 ^{re} qual. | 1 14 | 1 00 | 2 ^e qual. | 86 | Vaches... | 573 | 445 | 1 14 | 1 00 | 2 ^e qual. | 86 | |
| Méteil, 1 ^{re} q. | 20 00 | Méteil..... | 19 34 | Blé champart.. | 23 00 | Veaux... | 4050 | 1040 | 1 ^{re} qual. | 1 36 | 1 20 | 1 04 | 1 04 | Veaux... | 472 | 444 | 1 36 | 1 20 | 1 04 | 1 04 | |
| Méteil, 2 ^e q. | 19 00 | Seigle..... | 12 67 | Méteil miroyen. | 22 00 | Moutons. | 40929 | 9900 | 1 ^{re} qual. | 1 40 | 1 24 | 1 04 | 1 04 | Moutons. | 45667 | 42909 | 1 40 | 1 24 | 1 04 | 1 04 | |
| Seigle..... | 14 00 | Orge..... | 9 34 | Méteil..... | 21 00 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Orge..... | 10 00 | Avoine..... | 8 00 | Seigle..... | 13 00 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Avoine..... | 8 00 | | | Orge..... | 14 00 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | Avoine..... | 7 80 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Pain bl., les 4 kil. | 4 56 | Pain bl., les 4 kil. | 4 56 | Pain bl., les 4 kil. | 4 49 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Pain bis, — ... | 4 36 | Pain bis, — ... | 4 36 | Pain bis, — ... | 4 34 | | | | | | | | | | | | | | | | |

Le Propriétaire-Gérant, Av. ALLIEN.

ETAMPES. — Imprimerie de Av. ALLIEN.